

**AFFAIRE N° 19 - Cyclone "JENNY" - Aide aux petits planteurs sinistrés.**

M. MONDON donne lecture de la lettre N°1730/C en date du 30 Janvier 1963 de Monsieur le Préfet.

**Objet : Cyclone Jenny - Aide aux petits planteurs sinistrés.**

Mon Cher Maire et Ami,

En accord avec le "COMITE DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX VICTIMES DU CYCLONE "JENNY", j'ai l'honneur de vous faire connaître que 500 Tonnes d'engrais P20 granulé 12-12-12, destinées à être réparties, au titre des secours en nature, entre les petits planteurs (de cannes, de géranium, etc...) de votre Commune, victimes du "cyclone Jenny", seront incessamment mise à votre disposition.

Cette répartition gratuite, qui sera d'ailleurs suivie d'une distribution de volailles au profit des petits éleveurs également sinistrés, sera, - de même que, naguère, celle des matériaux de construction effectuée par vos soins, compte tenu bien entendu des dommages subis mais surtout de la situation de fortune des intéressés. Car il ne s'agit pas - je le répète - d'une indemnisation mais d'un secours en nature.

Pour tout renseignement concernant le déroulement matériel des opérations, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser à " l'Inspection départementale des services d'Incendie et de Secours "(St-Denis tel.8-25) qui en a été chargé.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée ./.

**Le Maire :** Je demande au Conseil Municipal, et particulièrement aux Adjointe Spéciaux des écarts, de bien vouloir examiner cette question. J'aimerais que demain vous puissiez faire une proposition au Conseil.

En ce qui me concerne, je ne vois pas comment entreposer et distribuer les 230 T. d'engrais constituant la première tranche de la répartition, - car ces 500 Tonnes nous seront remises en deux tranches.-

Je vous saurais gré de toute suggestion à ce sujet.

Je déclare suspendue la première Session ordinaire du Conseil Municipal. Elle sera reprise demain soir, mercredi 13 Février 1963, à 17 h,15.

X  
X X